



**Groupe d'Économie
Solidaire du Québec**

CAT – 007M
C.P. – P.L. 27
Économie sociale

**Pour une reconnaissance de l'entrepreneuriat
coopératif, associatif et mutualiste dans les politiques
de solidarité internationale du Québec**

**MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE
proposant des orientations et un amendement au
Projet de loi no.27**

**Soumis à Monsieur Sylvain Gaudreault
Ministre des Affaires municipales, des Régions
et de l'Occupation du territoire**

2 avril 2013

Brève présentation du GESQ

Le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) est un organisme québécois qui reconnaît les trois familles de l'économie sociale que sont les coopératives, les associations et les mutuellesⁱ. Né à l'aube de l'an 2000, le GESQ a permis à l'ÉS de faire entrée dans la coopération Nord-Sud québécoise par la tenue dès 2001 d'une grande rencontre internationale sur la mondialisation de cette économie. Cette rencontre a réuni 400 personnes de 33 pays tant du Sud que du Nord en présence de monsieur Michel Rocard, ex-premier ministre français, et de madame Pauline Marois, alors vice-première ministre du gouvernement du Québec et ministre responsable du dossier de l'économie sociale.

Le GESQ réunit des dirigeants du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, de SOCODEVI et Développement international Desjardins; de l'Union des producteurs agricoles – développement international (UPA DI) ; du réseau de la coopération internationale (l'AQOCI) ; du mouvement syndical (la CSN); de réseaux institutionnels de l'enseignement supérieur au niveau des services de coopération et de développement international de collèges et de groupes de recherche rattachés à des universités surtout dans le réseau de l'Université du Québec. Plus récemment, des réseaux régionaux ont commencé à se constituer. Au plan financier, le GESQ est soutenu par ses membres et périodiquement par des financements institutionnels et des appuis ponctuels de programmes publics (ACDI, Centre de recherches en développement international et Agence universitaire de la francophonie). Le GESQ élabore et diffuse des pistes de réflexion sur la contribution de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de ses universités d'été (il en est à sa 7^e édition en 2013)ⁱⁱ. Il contribue aussi à de nouvelles collaborations internationales avec des organisations du Sud dans la promotion d'initiatives concrètes d'économie sociale et solidaire. Il est aussi associé à une importante production de recherche en la matière et il a tenu des conférences internationales très fréquentées notamment en 2003 (350 personnes) et 2008 (400 personnes).

Proposition d'amendement

Le GESQ considère que, dans le Projet de loi no.27, les principales pièces du casse-tête sont bien présentes. Ce qui manque, en ce qui nous concerne, **c'est la dimension internationale, surtout la dimension Nord-Sud** c'est-à-dire la reconnaissance et le soutien à un entrepreneuriat collectif québécois actif en matière de solidarité internationale qu'il soit de type coopératif, associatif ou mutualiste¹. La présence du Québec dans le monde, notamment en Afrique francophone, passe par une politique internationale du Québec, déjà riche en expérience et expertise, notamment celle de l'économie coopérative, mutualiste et associative. Le projet de loi devrait lui faire une place, d'où la proposition d'amendement suivante :

Attendu l'impact aujourd'hui d'une mondialisation « qui fait peu de cas des capacités de la planète, du développement des territoires, de la diversité culturelle des peuples, de l'avenir

des générations à venir et des responsabilités sociales des États » (mémoire de la Caisse d'économie solidaire Desjardins) ;

Attendu les initiatives (sous-estimées) d'économie coopérative, associative et mutualiste du Québec dans les pays du Sud et la menace qui pèse sur plusieurs d'entre elles suite aux modifications du financement public canadien ;

Attendu la nécessité d'outils financiers appropriés en matière de solidarité internationale comme le Québec s'en est donné depuis plusieurs décennies pour lutter contre les inégalités dans sa propre société, dans ses communautés et dans ses régions en se dotant de fonds de travailleurs, de fonds coopératifs et associatifs ;

Il est proposé que soit inscrit dans la loi sur l'économie sociale :

- Que les politiques de solidarité internationale de l'État québécois soutiennent les initiatives qui privilégient une entrée de solidarité internationale par l'économie sociale dans les communautés du Sud telle que plusieurs organisations québécoises l'ont développée au fil du temps. Cela pourrait faire l'objet d'un nouveau considérant ainsi libellé :

Considérant que bon nombre d'initiatives de l'économie sociale accordent de l'importance à la solidarité internationale du Québec à l'égard de communautés du Sud.

Ainsi que d'un ajout à l'article 7 du projet de loi affirmant :

De plus, lorsqu'il le considère opportun, il met en valeur les initiatives réalisées en matière d'économie sociale sur le territoire du Québec **et celles d'organismes québécois d'économie sociale engagés dans une solidarité internationale Nord-Sud.**

- Pour ce qui relève du plan d'action prévu à l'article 8 du Projet de loi, en collaboration particulière avec le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur et la future Agence québécoise de solidarité internationale (AQSI),

Que soit encouragée la mise sur pied d'un fonds dédié permettant le soutien à de petites et moyennes entreprises de type coopératif, associatif et mutualiste et autres initiatives de l'économie sociale dans le cadre de sa coopération Nord-Sud.

Ce fonds pourrait être construit à l'image des fonds dédiés au développement des régions du Québec comme les Fonds de travailleurs et d'autres comme l'Alliance coopération qui a émergé du Sommet international Desjardins/ACI (voir l'annexe sur l'expérience française de la SIDI).

Argumentaire en soutien à notre proposition

En coopération internationale comme il s'en fait depuis 40 bonnes années au Québec (avec l'AQOCI pour représenter les organismes qui en font), le GESQ fait une entrée relativement tardive mais surtout différente de la plupart des organisations de coopération internationale (OCI) dont beaucoup ont plutôt émergé dans les années 1970 et 1980. Ce qui le distingue c'est que son action passe par le soutien à des pratiques économiques solidaires et durables, dans la tradition historique instituée par le mouvement coopératif et syndical. Le premier fil rouge de ces initiatives n'est pas la lutte contre la pauvreté au sens de la défense des droits ou du soutien humanitaire, mais la lutte contre la dépendance économique. La distinction est importante : c'est la matrice du modèle de développement coopératif international et par extension de toute l'économie sociale (coopératives, associations et mutuelles) depuis ses origines il y a plus de 150 ans. La portée de cette matrice est majeure parce qu'en offrant aux communautés des dispositifs économiques de nature collective, les coopératives, les associations et les mutuelles permettent d'assurer aux communautés le contrôle de leur propre développement, leur permettent de se défaire elles-mêmes de la pauvreté dans leurs communautés et de lutter sur le terrain économique contre les inégalités. Au plan international, le monde des organisations non gouvernementales (ONG) n'a pas toujours bien compris cette coordonnée de lutte contre la pauvreté. Celle-ci a donc été surtout une «lutte contre l'extrême pauvreté» (comme dans le cas des Objectifs du millénaire pour le développement) et non une lutte contre les inégalités, inégalités dont un des fondements est très précisément l'insécurité économique. Le GESQ participe donc de la reconfiguration en cours de la coopération internationale de proximité par temps difficiles que nous traversons en termes d'aide publique au développement.

Le GESQ : une coalition, un carrefour, un forum et une présence internationale

Le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) se définit comme une coalition d'organisations québécoises actives dans l'économie sociale et solidaire sur le terrain de la coopération Nord-Sud. En pratique, il a presque toujours été un forum de promoteurs et de dirigeants d'organismes et d'entreprises collectives comme le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), la Caisse d'économie solidaire Desjardins ; d'OCI comme UPA DI et de groupes de chercheurs. Le GESQ est un espace de dialogue entre ces différentes organisations pour débattre d'enjeux de fond liés à la solidarité internationale.

Ceci étant dit, le GESQ a été créé fin 1999 d'abord pour réaliser au Québec en 2001 une rencontre internationale qui donnait suite à une première, fondatrice, qui s'était tenue dans un pays du Sud (Lima, Pérou, 1997). L'évènement de 2001 a débouché sur de nouveaux rendez-vous internationaux, notamment à Dakar (Sénégal, 2005) et donné lieu à la création d'un nouveau réseau de promotion de l'économie sociale et solidaire à l'échelle internationale, le Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS). Retenons de cette première période du GESQ que nous nous étions engagés à soutenir le réseau sénégalais responsable de cette 3^e rencontre internationale. Ce qui fut fait et a favorisé le succès de cette mobilisation qui a réuni 1 200 responsables d'organisations paysannes, d'ONG, de coopératives,

de syndicats et de chercheurs en provenance de 66 pays. C'est depuis les débuts de cette aventure, à la fin des années 1990 que l'axe central de travail du GESQ est de croiser au Québec et ailleurs dans le monde la solidarité internationale et la promotion d'entreprises collectives.

Aujourd'hui, dans cette foulée, le GESQ témoigne toujours de ce type d'engagement international, mais les modalités de cet engagement se sont transformées avec le temps : depuis quelques années, il s'est davantage investi dans les Rencontres du Mont-Blanc (<https://www.rencontres-montblanc.coop/>) organisées par le Forum international des dirigeants de l'économie sociale et solidaire (FIDESS). Cet organisme a émergé comme réseau international à partir de 2004 à l'initiative d'organisations mutuelles et coopératives françaises et québécoises (notamment depuis ses débuts, la Caisse d'économie solidaire Desjardins et Fondation). Selon les thèmes proposés, un certain nombre de groupes coopératifs tels DID et SOCODEVI, le CQCM, Desjardins ou la coopérative Fédérée se sont joints à ces rencontres internationales. Le GESQ est partie prenante de ce Forum. C'est sans compter ses participations au Forum social mondial, notamment ceux de Porto Alegre en 2002 et 2005 et Dakar en 2011. Il s'est aussi pleinement engagé, dans la foulée des Rencontres du Mont-Blanc, dans la mobilisation et la participation d'une délégation jeunesse au Sommet de Rio+20, en 2012 au Brésil (voir le cahier spécial du Devoir, 20 et 21 juin 2012). Il est aujourd'hui très présent au comité Jeunes et au comité scientifique de l'association des RMB, notamment, dans ce dernier cas, par la production du document d'orientation de Chamonix 2011 et l'élaboration d'une plate-forme politique comportant cinq grands chantiers et 20 propositions, plate-forme préalablement discutée au Québec par les groupes concernés (Lettre des RMB aux chefs d'État 2012). À partir de cet ensemble de rencontres internationales, nous avons pu tisser des collaborations avec des organisations de différents pays, particulièrement en Amérique latine et en Afrique francophone.

L'économie coopérative, associative et mutualiste comme réponse à la crise du modèle de développement

Nous traversons, nous dit l'économiste Jean Gadrey dans son dernier livre, «la première crise socio-écologique du capitalisme financier et boursier, la première où la raréfaction des ressources et les dégâts écologiques ont eu une influence sur le plongeon économique» (Gadrey, 2010 : 152). Écologiquement parlant, la planète est en état de survie. Parmi les risques environnementaux d'envergure planétaire, il y a le réchauffement accéléré de la planète dû à la consommation élevée d'énergies fossiles; la menace qui pèse sur la biodiversité due à un modèle de développement qui ne prend pas en compte l'équilibre des écosystèmes et, finalement, les diverses formes de pollution. La transformation écologique de l'économie est un enjeu tout à la fois local et mondial (Lipietz, 2012; Favreau et Hébert, 2012) s'inscrivant dans la perspective d'un développement plus durable et plus viable. L'économie coopérative, associative et mutualiste y joue un rôle certain et sera appelé à le faire davantage dans les prochaines décennies, de façon notable en agriculture, en foresterie et en énergies renouvelables.

Le diagnostic qui considère la crise comme étant seulement financière (le crédit débridé) et

économique (déstabilisation des entreprises, montée du travail précaire et chute de l'emploi) est erroné. Il faut pousser plus loin et considérer que la crise est globale sans être totale (puisque certains pays s'en tirent mieux que d'autres) : économique à coup sûr, sociale par la montée des inégalités mais aussi, et à la même hauteur, écologique (alimentaire, énergétique et climatique) (Lipietz, 2009). Crise de l'emploi et crise du climat vont aujourd'hui de pair. Il y a de petites crises et de grandes crises. Celle-ci qui dure depuis 5 bonnes années, est une grande crise parce qu'à la crise économique et financière, s'additionnent plusieurs crises. À celle de l'emploi s'est superposée la question écologique avec ce qu'elle induit de crises agricoles. Cette dernière mène aux crises alimentaires à répétition. Les crises énergétiques récurrentes (prix du gaz et du pétrole) et la crise du climat (réchauffement climatique) laquelle devient chaque année de plus en plus manifeste notamment dans les pays du Sud (inondations, sécheresses, etc.) mène vers un mur qui n'est pas budgétaire celui-là. Il est planétaire cependant. La planète est engagée dans une crise telle que l'interdépendance des nations, des populations, des mouvements s'est, du coup, haussée de plusieurs crans et que l'urgence de la solidarité mondiale s'impose (Kempf, 2013).

En conséquence de quoi l'expression de la solidarité de la société québécoise ne peut pas rester confinée à son seul territoire. Il faut tirer la mondialisation dans la même direction que notre propre projet de société : plus d'équité, plus de développement durable et plus de démocratie aussi.

La crise financière a révélé une économie capitaliste à dominante néolibérale de plus en plus déconnectée de l'économie réelle, du social et de la nature. La mondialisation en cours traduit non seulement une plus grande interdépendance des nations mais aussi une plus grande interdépendance des mouvements. C'est l'ensemble de la planète qui est concernée et la plupart des enjeux locaux auxquels nous devons faire face sont aussi des enjeux internationaux que ce soit l'enjeu *Agriculture, alimentation et santé* (nourrir de façon adéquate 7 milliards d'humains) ou l'enjeu *Énergie et climat* (entrer dans une nouvelle révolution industrielle départie des énergies fossiles).

Partant de là 5 grands chantiers de réflexion se sont mis progressivement en place au Québec comme au plan international dans les réseaux d'économie sociale auxquels nous appartenons : 1) Énergie et climat; 2) Agriculture-alimentation et aménagement durable des forêts; 3) Développement des services collectifs dans les communautés locales soutenues par un État social; 4) Intensification de la solidarité Nord-Sud; 5) Économie plus diversifiée et plus territorialisée.

Or les entreprises coopératives, associatives et mutualistes en général sont bien placées pour agir dans plusieurs de ces chantiers. C'est Felice Scalvini de l'Alliance coopérative internationale (ACI) qui résumait bien une des dimensions importantes de la question lors d'une rencontre internationale du mouvement coopératif québécois à Lévis en 2010 : il faut « revenir au

développement d'une pluralité de formes entrepreneuriales car la prévalence d'une forme unique d'entreprise assèche les sources dont elle tirait sa propre subsistance, de la même manière que les monocultures épuisent les sols sur lesquels elles poussaient ». Ce qu'il appelait le « biodiversité » de l'économie, ce que d'autres appellent une « économie plurielle ».

Le Projet de loi sur l'économie sociale : une loi sur l'entrepreneuriat coopératif, associatif et mutualiste

D'entrée de jeu, le projet de loi mis du gouvernement nous plait :

- 1) En premier lieu, faut-il le souligner, les 2e et 3e considérants reconnaissent la « biodiversité » de l'économie ;
- 2) Ensuite, le projet de loi reconnaît la pluralité des organisations de l'économie sociale à savoir « les coopératives, les mutuelles et les organismes à but lucratif », comme le dit le premier considérant ;
- 3) Il reconnaît également la pluralité et le pluralisme des organisations de représentation soit les deux regroupements que sont le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité et le Chantier de l'économie sociale (5^e considérant) ;
- 4) Enfin, il considère les entreprises coopératives, associatives et mutualistes comme étant plus disposées de par leurs valeurs, structures et modes de fonctionnement à développer « une forme d'économie solidaire et durable » comme il est dit dans le 4^e considérant.

Dans cette perspective, nous appuyons la proposition de la Caisse d'économie solidaire Desjardins de modifier l'intitulé de la loi pour la « Loi sur l'économie sociale soutenant l'entrepreneuriat coopératif, syndical, associatif et mutualiste ». Car au cœur des différentes familles et statuts en économie sociale, de la diversité de l'économie coopérative, associative et mutualiste, c'est l'entrepreneuriat collectif qui est la clé de voûte comme nous disons nous-mêmes dans la définition que nous partageons au GESQ, lequel se distingue du même coup de l'entrepreneuriat en économie capitaliste de marché.

L'économie sociale au GESQ : la définition partagée

Le sens premier et fondamental attribué à l'économie sociale se résume dans la formule utilisée par les coopératives depuis longtemps : s'associer pour entreprendre autrement. Formule construite autour de cinq critères de base: 1) lucrativité maîtrisée (par distinction avec l'entreprise capitaliste qui mise sur le maximum de profit); 2) démocratie d'associés (par distinction de l'entreprise capitaliste où dominant de grands actionnaires contrôlant le pouvoir dans l'entreprise); 3) logique d'engagement social dans la communauté (par distinction avec une logique de surconsommation individuelle); 4) réponse à des besoins dans la recherche d'un «bien vivre» (par distinction avec la création de richesse liée à un «vivre avec toujours plus»); 5) ancrage dans les territoires (par distinction avec l'entreprise capitaliste peu soucieuse de sa localisation). Ces traits communs distinguent ces initiatives de celle de l'économie capitaliste de marché. Sur tous ces registres, le capitalisme ne suit pas.

Le Projet de loi reflète bien cette conception, notamment dans la définition de l'ÉS, à l'article 3, et, à l'article 5, en traitant des interlocuteurs privilégiés, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité et le Chantier de l'économie sociale.

Les coopératives, les syndicats, les associations et les mutuelles québécoises dans la solidarité internationale

Cependant ce qui nous concerne le plus comme GESQ, c'est l'engagement de l'État québécois à favoriser par cette loi une politique québécoise de solidarité internationale de et par l'économie sociale et solidaire. Nous souhaitons que cela soit explicite dans la loi elle-même. Cela pourra se faire notamment et sans doute principalement par le MRIFCE et la future Agence québécoise de solidarité internationale. Ce faisant, la loi aiderait grandement ceux qui exercent déjà une solidarité internationale de proximité dans les cadres de l'économie coopérative, associative et mutualiste. En effet l'économie sociale québécoise fait du travail de soutien à des coopératives, à des mutuelles et à des associations au Sud de façon fort diversifiée. Les organisations membres du GESQ, entre autres, en font toutes à leur manière :

- a) Plusieurs OCI (des associations), membres de l'AQOCI, comme Équiterre, Oxfam-Québec et d'autres pratiquent diverses formes de commerce équitable avec des communautés du Sud ;
- b) Le mouvement des agriculteurs québécois, par UPA DI, soutient depuis 20 ans de nombreuses organisations paysannes dans le Sud, soutient la commercialisation collective de leurs produits;
- c) Le mouvement coopératif, par DID et SOCODEVI, fait du développement coopératif dans les pays du Sud, le premier depuis 40 ans et le second depuis plus de 25 ans. SOCODEVI soutient par exemple des coopératives agricoles en Bolivie et des coopératives forestières en Amérique centrale. DID soutient des regroupements de caisses d'épargne et de crédit dans de nombreux pays du Sud ;
- d) Le mouvement syndical par certaines de ses activités économiques soutient le développement coopératif et associatif dans des pays du Sud. C'est le cas des caisses d'économie rurale au Brésil avec l'aide de Développement solidaire international (DSI) de la CSN ou du Fonds de solidarité de la FTQ en Afrique du Nord et de l'Ouest.

Quant au GESQ, il sert souvent de carrefour ou de passerelle à des échanges Nord-Sud du Québec vers le Sud et vice-versa du Sud vers le Québec par ses activités comme les universités d'été, des rencontres internationales, des activités de recherche et de formation en économie sociale, notamment avec des organisations membres de l'AQOCI.

Annexe

Un fonds québécois d'investissement solidaire avec le Sud

Les OCI agissent essentiellement sous forme de dons. Mais notre soutien financier pour financer des infrastructures économiques locales comme cela se présente souvent commande de faire des prêts et des garanties de prêts. L'avenir de la solidarité internationale est à l'association complémentaire du don et du prêt. Ici c'est un projet global de type inédit dans notre coopération au développement au Sud. Il s'agirait d'un fonds d'investissement bâti à l'image des fonds de travailleurs. Il serait soutenu a) par des fonds publics par des déductions d'impôts et une subvention de départ du gouvernement du Québec; b) par l'épargne de retraite de gens motivés par la coopération Nord-Sud qui y consentent étant donné les avantages; c) par le placement d'argent d'organisations syndicales, coopératives, universitaires, de solidarité internationale, d'associations professionnelles...

Le tout pourrait également être le volet international Nord-Sud d'un des outils financiers de l'économie sociale. À titre d'exemple, l'OCI française *Terre solidaire* avec la SIDI le fait depuis 30 ans. Née en 1983 la Société internationale pour le développement et l'investissement (la SIDI) est une société financière qui octroie des prêts, des garanties de prêts, et soutient des projets de développement local comme l'électricité par le solaire dans des villages (<http://www.oikosblogue.coop/?p=8461>), etc. Son financement provient de placements à rendement social de ses membres. Au 1er janvier 2011, le fonds géré par la SIDI atteignait un encours de \$60 millions d'euros apportés par près de 5 000 souscripteurs.

Références par thème abordé

Économie sociale et solidaire, crise écologique et développement durable

Fvreau, Louis et Mario Hébert (2012), *La transition écologique de l'économie. La contribution des coopératives et de l'économie solidaire*, Québec : Presses de l'Université du Québec.

Larose, GéraLD (2012), «Coopératives : la transition écologique s'impose!» Dans Bourque, G., L. Favreau et E. Molina (2012), *Le capitalisme en crise, quelle réponse des coopératives?* Dans la revue *Vie économique*, vol.3, numéro 4, Éditions Vie économique, Montréal.
<http://www.eve.coop/?r=15>

Le Devoir (2012), *Vers Rio 2012. Économie et environnement*. Cahier spécial, 21 et 22 avril. (Disponible en ligne <http://www4.uqo.ca/ries2001/gesq/index.html>).

Le Devoir (2011), *Vers Rio 2012. La planète sera solidaire ou ne sera plus*. Cahier spécial, 15 et 16 octobre. (Disponible en ligne <http://www4.uqo.ca/ries2001/gesq/index.html>).

Le Devoir (2010), *Crise alimentaire - la souveraineté alimentaire est une réponse à la crise actuelle*, Cahier spécial, 30 octobre 2010.

Lipietz, Alain (2012), *Green Deal. La crise du libéral-productivisme et la réponse écologiste*, Paris : La Découverte.

Coopératives, syndicats, économie sociale et crise du capitalisme

Favreau, L. et E. Molina (2011), *Économie et société, pistes de sortie de crise*, PUQ, Sainte-Foy.

Le Devoir (2010) *Syndicats et coopératives - Les mouvements sociaux s'investissent davantage dans la solidarité* (Réginald Harvey, journaliste). Entrevue avec Louis Favreau, sociologue et vice-président du GESQ dans le cahier spécial du journal *Le Devoir* du 30 octobre 2010.

Économie coopérative, associative, mutualiste et coopération internationale

Lachapelle, René, Lucie Fréchette et Paul Cliche (2008), « *La coopération internationale québécoise et canadienne : le défi de la réciprocité* », *Le Devoir*, 24 septembre, p. A7.

Favreau, Louis et Gérald Larose (2008), « *Économie solidaire et coopération internationale La planète et ses grandes transitions* », *Le Devoir*, 24 septembre, p. A7.

Action sociopolitique de l'économie coopérative, associative et mutualiste

RMB (2011), *Cinq chantiers et 20 propositions pour changer de modèle à l'heure de Rio+20*, FIDESS, Chamonix. <https://www.rencontres-montblanc.coop/>

RMB (2012), *Lettre aux 194 chefs d'État*, FIDESS, Paris/New-York et Rio, 2012. <https://www.rencontres-montblanc.coop/>

ⁱ C'est exactement dans ces termes que s'exprime l'économie sociale en France depuis 1981 au plan des politiques publiques et depuis 1986 si on prend comme repère la *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives* (RECMA) fondée par Charles Gide sous la dénomination de *Revue d'études coopératives* (REC) en 1921.

ⁱⁱ Les dernières ont porté sur *le développement des territoires au Nord et au Sud* (2008); *la souveraineté alimentaire* (2010); *la transition écologique de l'économie* (2012) et bientôt sur la nécessité, pour nourrir la planète, *de changer de modèle pour transformer l'agroalimentaire* (2013). Ces occasions permettent de renforcer la mise en réseau des organisations québécoises qui ont chacune leur propre action internationale, mais qui veulent également développer des collaborations plus structurantes en direction du Sud, pour la promotion d'un tissu économique collectif dans les communautés et les avancées de ce type d'économie et de la «biodiversité» de l'économie dans les institutions internationales et auprès des pouvoirs publics.

Le 24 avril 2014

Monsieur Sylvain Gaudreault
Ministre des Affaires municipales, des Régions
et de l'Occupation du territoire
via cat@assnat.qc.ca

Objet : Projet de loi no 27 sur l'économie sociale

Monsieur le Ministre,

UPA Développement international (UPA DI), que je dirige depuis 1993, désire appuyer l'orientation du Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ). En effet, il nous apparaît tout à fait opportun d'étudier la faisabilité de mettre sur pied un **fonds dédié** permettant l'émergence et le soutien à de petites et moyennes entreprises collectives dans le cadre de la coopération. La loi 27 sur l'économie sociale doit intégrer la dimension des relations Nord-Sud afin de permettre au Québec d'établir des partenariats innovants et durables.

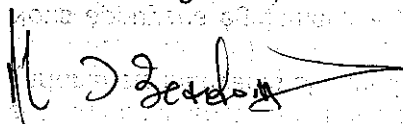
Nous appuyons également la proposition du GESQ à l'effet que « le projet de loi sur l'économie sociale soit explicitement une loi portant sur l'entrepreneuriat coopératif, associatif et mutualiste ». Cet intitulé rejoint davantage les organisations de représentation ou de promotion de ce type d'économie. Dans la foulée, nous soutenons la proposition du GESQ qui suggère un nouveau considérant évoquant les initiatives de l'économie sociale qui accordent de l'importance à la solidarité internationale du Québec à l'égard des communautés du Sud.

Notre prise de position s'appuie sur nos 20 ans d'expérience de coopération internationale qui démontre que les pratiques de solidarité internationale entre le Québec et le Sud gagnent à se déployer en se dotant d'outils nouveaux tel **un fonds dédié**. **Un tel fonds** permettra notamment à des organisations paysannes de développer des entreprises collectives en matière de commercialisation de leurs produits en misant sur des prêts, des garanties de prêts ou toutes autres stratégies inspirées de nos modèles de développement. Cela offrirait des perspectives que les mécanismes actuels de coopération ne permettent pas. Notre appui au GESQ se fonde également sur notre participation aux activités du GESQ et à sa direction depuis plus de 10 ans.

Enfin, mentionnons que c'est en bonne partie grâce à l'apport de l'expertise québécoise et à sa capacité d'additionner des forces que nous avons pu voir se structurer une relation durable entre les agricultrices et les agriculteurs du Québec et nos partenaires au Sud.

Espérant un accueil positif, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre appui et notre solidarité pour la promotion et le développement d'un entrepreneuriat collectif, plus particulièrement dans le secteur agricole.

Le secrétaire général,



André Beaudoin

Gatineau, le 14 avril 2013

M. Sylvain Gaudreault
Ministre des Affaires municipales, des Régions
et de l'Occupation du territoire
via cat@assnat.qc.ca

Objet : Projet de loi no. 27 sur l'économie sociale

Monsieur le ministre,

La Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire, que je dirige depuis 2008, désire appuyer l'orientation du Groupe d'économie sociale du Québec (GESQ) voulant que dans le cadre du premier plan d'action associé au Projet de loi no. 27 sur l'économie sociale soit envisagé la faisabilité de mettre sur pied un fonds dédié permettant le soutien à des entreprises de type coopératif, associatif et mutualiste dans le cadre de la coopération Nord-Sud avec des partenaires du Sud.

Nous appuyons également la requête du GESQ à l'effet que « ***le projet de loi sur l'économie sociale soit explicitement une loi portant sur l'entrepreneuriat coopératif, associatif et mutualiste*** ». Cet intitulé rejoindra davantage les organisations de représentation ou de promotion de ce type d'économie. Dans la foulée, nous soutenons la proposition du GESQ qui suggère un nouveau considérant évoquant les initiatives de l'économie sociale qui accordent de l'importance à la solidarité internationale du Québec à l'égard des communautés du Sud.

Notre prise de position s'appuie sur notre expérience de recherche internationale qui démontre que les pratiques de développement collectif tant au Nord qu'au Sud gagnent à s'enrichir mutuellement des expertises acquises par les acteurs de l'économie sociale. En 2012, nous avons pris l'initiative de tenir à Gatineau un atelier international intitulé « Pratiques et métiers du développement territorial intégré » (DTI), qui a réuni vingt-sept chercheurs et regroupements d'acteurs de France, du Sénégal et du Québec. Cet atelier a combiné des ancrages universitaires (chaire, observatoire et laboratoire) et des organisations nationales d'acteurs du développement territorial qui passe aujourd'hui par l'économie sociale au Nord comme au Sud. L'étude comparée des spécificités nationales a permis de mieux comprendre les pratiques de développement et d'économie sociale qui se construisent à l'interface de l'action publique et de la société civile dans un contexte de

mutations sociales accélérées et de crises multiples. C'est en bonne partie grâce à l'apport de l'expertise québécoise et à sa capacité d'additionner des forces que nous avons pu identifier, dans cette interaction Nord-Sud, certains des principaux «marqueurs» de ces dynamiques collectives et des pratiques professionnelles qui les soutiennent.

Dans cette perspective, nous croyons que la création d'un fonds dédié au soutien à de petites et moyennes entreprises de type coopératif, associatif et mutualiste dans le cadre de la coopération Nord-Sud avec des partenaires du Sud, permettra de structurer davantage le travail pour favoriser le développement durable des communautés ici (au Nord) comme ailleurs dans le monde, tout particulièrement au Sud.

L'ensemble de ces bonifications permettra d'améliorer ce projet de loi essentiel pour l'avenir du Québec.

Espérant un accueil positif, nous vous prions de croire, monsieur le ministre, en notre appui et notre solidarité pour la promotion du développement collectif par l'économie sociale.



Denis Bourque
Professeur



Sherbrooke, le 15 avril 2013

M. Sylvain Gaudreault
Ministre des Affaires municipales, des Régions
et de l'Occupation du territoire
a/s M. Yannick Vachon
via cat@assnat.qc.ca

Objet : Projet de loi no.27

Monsieur le ministre,

La Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC) est heureuse du dépôt du Projet de loi no. 27 sur l'économie sociale. Nous voulons profiter de l'occasion pour vous signifier notre appui au mémoire du GESQ à l'effet que « **le projet de loi sur l'économie sociale soit explicitement une loi portant sur l'entrepreneuriat coopératif, associatif et mutualiste** ». Cet intitulé rejoint, croyons-nous, un grand nombre d'organisations de représentation ou de promotion de ce type d'économie. Nous soutenons également l'amendement du GESQ qui suggère un nouveau considérant évoquant les initiatives de l'économie sociale qui accordent de **l'importance à la solidarité internationale du Québec à l'égard des communautés du Sud**.

Finalement nous pensons qu'il est de première importance que, dans le cadre du premier plan d'action, soit étudiée la faisabilité de mettre sur pied un **fonds dédié permettant le soutien à de petites et moyennes entreprises** de type coopératif, associatif et mutualiste dans le cadre de sa coopération Nord-Sud avec des partenaires du Sud.

À notre avis, cela permettrait d'améliorer la loi qui sera élaborée suite à la période de consultation. Nous souhaitons, monsieur le ministre, que les groupes qui le souhaitent puissent avoir l'occasion de vous présenter de vive voix leur argumentation dans l'éventualité où une commission parlementaire serait appelée à recevoir les avis des organismes intéressés à la promotion de l'économie sociale.

Notre prise de position s'appuie sur notre expérience de plus de 17 ans de recherche à l'échelle du Québec, des Amériques de même qu'à l'échelle internationale dans une perspective Nord-Sud. Portant sur des pratiques innovantes de création de richesses (en économie coopérative et sociale et solidaire, en développement local et en développement régional) et sur les mouvements sociaux, notre expérience nous

démontre l'obligation d'ouverture à de multiples alternatives à différents niveaux dans le contexte de l'évolution actuelle d'un capitalisme financier de plus en plus mondialisé qui creuse les inégalités et en installe de nouvelles.

Espérant un accueil favorable, nous vous exprimons, monsieur le ministre, notre solidarité pour la promotion de cette autre économie, sociale, solidaire et coopérative.



Ernesto Molina
Chercheur associé principal à la CRDC
Université de Sherbrooke et Université du Québec en Outaouais
Pour l'équipe scientifique interuniversitaire de la CRDC
<http://www4.uqo.ca/crdc-geris/>

*La CRDC dispose d'une équipe d'une vingtaine de chercheurs. Elle est multidisciplinaire (sociologie, économie, sciences politiques, psychologie, travail social). Son équipe a des chercheurs réguliers, des chercheurs associés, des doctorants de même que des collaborateurs scientifiques. Elle est une équipe interuniversitaire de chercheurs d'universités québécoises, des chercheurs d'organisations socioéconomiques et des chercheurs internationaux (Europe, Afrique de l'Ouest et Amérique latine). Elle a notamment contribué à l'élaboration des documents de recherche du Forum international des dirigeants de l'économie sociale (association des Rencontres du Mont-Blanc) en 2011 qui ont été répercuté jusqu'à Rio+20. Trois de ses membres sont au comité scientifique de cette association internationale <https://www.rencontres-montblanc.coop/>.

La CRDC est née en 1996 et a été une chaire de recherche du Canada pendant sept ans (2002-2008). La CRDC a comme finalité de contribuer à l'avancement de la théorie et des pratiques de développement des communautés en positionnant l'entrepreneuriat coopératif, associatif et mutualiste au coeur de ce développement que ce soit au Québec ou ailleurs dans le monde. Ses activités: recherche, formation (du 1^{er} au 3^e cycle en sciences humaines et sociales), diffusion des connaissances et services à la communauté.

La CRDC organise son programme de recherche et d'intervention autour de **plusieurs chantiers** mais principalement, pour les 5 années à venir, autour de :

1. Le développement durable des communautés : dispositifs coopératifs, associatifs et publics de développement local durable ; stratégies de développement solidaire et durable
2. Les initiatives internationales des coopératives et associations: les coopératives et autres initiatives socioéconomiques dans le monde; le mouvement coopératif national et international ; les pratiques écologiques des coopératives, des mutuelles et des associations (énergies renouvelables; transition écologique de l'économie traditionnelle...)

Montréal, le 24 avril 2013

M. Sylvain Gaudreault
Ministre des Affaires municipales, des Régions
et de l'Occupation du territoire
a/s M. Yannick Vachon
via cat@assnat.qc.ca

Objet : Projet de loi no.27

Monsieur le ministre,

Le Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) est issu d'un partenariat entre les milieux de l'économie sociale et solidaire (ÉSS), de l'action communautaire et des chercheurs en provenance des milieux universitaires (notamment l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Montréal). Depuis maintenant plus de 20 ans, nous réalisons des recherches précisément dans le domaine des pratiques provenant de l'ÉSS et de l'action communautaire (que certains courants de la littérature scientifique assimilent à un tiers secteur aux côtés des secteurs public et privé). À ce titre, plusieurs de nos travaux ont montré au fil des années la pertinence pour l'État de soutenir et de développer, à certaines conditions, les activités de ces organisations issues de l'entrepreneuriat collectif afin d'assurer une plus grande diversité et un meilleur équilibre des principes économiques qui structurent nos sociétés (concurrence, redistribution et réciprocité).

C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'annonce faite par votre gouvernement du projet de loi 27 sur l'économie sociale. Cette loi ne peut que renforcer le développement de ces organisations et donner une légitimité accrue aux principes d'échanges réciprocaires qui sont au cœur de l'originalité des projets associatifs, coopératifs et mutualistes. Ce faisant, ce développement concourt à une démocratisation de l'économie et à une plus grande équité entre les groupes et les communautés participant à l'essor de notre société.

Par ailleurs, c'est en ayant à l'esprit cette vision de l'ÉSS que nous souhaitons attirer votre attention sur l'appui que nous donnons aux amendements proposés par le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) à votre projet de loi. Ces amendements renvoient d'une part à la première partie de la loi qui devrait idéalement inclure une référence explicite à la solidarité Nord-Sud. L'ÉSS au Québec s'est nourrie et continue de se nourrir des pratiques développées ailleurs, notamment dans les pays du Sud qui sont à la fois une source d'inspiration pour certaines pratiques développées au Québec (pensons notamment aux cuisines collectives et au micro crédit) et un terrain de mise en chantier d'activités socioéconomiques permettant à ces sociétés d'aspirer à un relèvement du niveau de vie de leur population dans un esprit de solidarité, d'équité, de développement durable et de respect de l'environnement.

D'autre part, nous appuyons également la proposition du GESQ quant à l'introduction dans la section dévolue au plan d'action d'une modalité visant la création d'un fonds de solidarité internationale dédié à l'entrepreneuriat collectif dans les communautés du Sud. Les échanges et

les travaux que plusieurs chercheurs et partenaires du LAREPPS ont menés dans certains pays d'Afrique francophone et d'Amérique latine nous ont convaincus de la nécessité d'appuyer certaines initiatives socioéconomiques d'ÉSS issues de ces communautés. Fort de l'expérience québécoise en matière d'encadrement et d'arrangements institutionnels entre l'État et l'ÉSS, ainsi que de l'appui à des projets de coopération internationale, le soutien qui pourrait être apporté par les promoteurs d'un tel fonds permettrait, non seulement de solidariser les acteurs québécois de l'ÉSS avec leurs homologues de l'hémisphère sud, mais aussi de mettre en dialogue des visions et des façons de faire qui pourraient s'enrichir de leurs contributions respectives.

Ces quelques considérations sur le projet de loi présenté nous apparaissent de nature à bonifier l'éventuelle législation sur l'ÉSS. Elles insuffleraient à notre avis une portée plus structurante et une dimension de solidarité internationale (qui, par ailleurs, fait bien souvent défaut depuis quelques temps sur le plan fédéral) à un projet déjà bien amorcé qui s'annonce comme une avancée majeure dans les rapports entre l'État et les organisations de l'ÉSS au Québec.

En espérant que ces brèves remarques puissent alimenter vos réflexions et contribuer à façonner ce projet de loi de manière à accorder aux acteurs de l'ÉSS du Québec toute la latitude nécessaire afin de déployer de manière optimale l'expertise développée ici et ailleurs en matière d'ÉSS.

Salutations distinguées.



Christian Jetté
Co-directeur
Laboratoire de recherche sur les pratiques
et les politiques sociales (LAREPPS)
Université de Montréal



Lucie Dumais
Co-directrice
Laboratoire de recherche sur les pratiques
et les politiques sociales (LAREPPS)
Université du Québec à Montréal (UQAM)



St Mathieu-de-Beloeil, le 15 avril 2013

M. Sylvain Gaudreault
Ministre des Affaires municipales, des Régions
et de l'Occupation du territoire
via cat@assnat.qc.ca

Objet : Projet de loi no. 27 sur l'économie sociale

Monsieur le Ministre,

Par la présente, le Fonds Solidarité Sud désire manifester son appui au texte présenté par le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) dans le cadre du premier plan d'action associé au Projet de loi no. 27 sur l'économie sociale. Nous soutenons la proposition d'ajouter un considérant évoquant les initiatives de l'économie sociale qui accordent de l'importance à la solidarité internationale du Québec à l'égard des communautés du Sud. Notre organisation croit en la place affirmée du Québec dans ce champ d'action où l'économie sociale occupe de plus en plus une place de choix.

Notre organisation s'est inscrite activement dans les débats sur l'évolution de la coopération et de la solidarité internationale des ONG et OCI du Québec. Elle constate que plusieurs entreprises coopératives, associatives et mutualistes du Québec jouent un rôle actif dans la promotion d'organisations et de réseaux d'économie sociale avec des partenaires dans les pays du Sud. Les conditions actuelles de soutien financier de la coopération internationale sont cependant plus que défaillantes principalement à la suite des choix récents du gouvernement fédéral. Le Fonds Solidarité Sud est donc pleinement en accord avec l'idée de l'éventuelle mise en place d'un fonds dédié permettant le soutien à de petites et moyennes entreprises de type coopératif, associatif et mutualiste dans le cadre de la coopération Nord-Sud avec des partenaires du Sud.

Notre position favorable aux propositions du GESQ s'appuie sur la trajectoire de notre organisation. Composée de personnes engagées depuis longtemps dans la coopération ou la solidarité internationale, provenant de différentes régions du Québec et de différents réseaux professionnels et sociaux, notre association de solidarité internationale cible l'«*empowerment*» économique et social des communautés des pays du Sud. Notre orientation s'arrime tout-à-fait à la perspective de la promotion d'une économie renouvelant et stimulant les stratégies de développement par la mise en œuvre d'entreprises coopératives, associatives et mutualistes au Nord et au Sud. Nous soutenons d'ailleurs des projets animés dans des pays

du Sud par des organisations québécoises comme SOCODEVI et UPA DI. Finalement, soulignons que notre organisation a elle-même mis en place un fonds de dotation, consciente que ce type d'outil financier favorise à long terme une diminution de la dépendance envers les bailleurs de fonds traditionnels.

Espérant un accueil positif à ces recommandations, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre appui à un cadre législatif promoteur d'une économie renouvelée axée sur la promotion du développement collectif au Québec.



Lucie Fréchette

Membre du conseil d'administration du Fonds Solidarité Sud

Lucie.frechette@uqo.ca

Fonds Solidarité Sud, 370 Des Muguets, St-Mathieu-de-Beloeil Qc J3G 0G8

<http://www.fondssolidaritesud.org>

Jonquière, le 1^{er} mai 2013

Monsieur Sylvain Gaudreault
Ministre des Affaires municipales, des Régions
et de l'Occupation du territoire
via cat@assnat.qc.ca

Objet : Projet de loi no 27 sur l'économie sociale

Monsieur le ministre,

Le Service de coopération et de développement international de même que MASTERA - Formation continue du Cégep de Jonquière, que je dirige, désire appuyer l'orientation du Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ), dont nous sommes membres depuis 2005. Notre appui le plus concret est à l'effet que dans le cadre du premier plan d'action associé à la future loi no 27 soit étudiée la faisabilité de mettre sur pied **un fonds dédié** permettant le soutien à de petites et moyennes entreprises de type coopératif, associatif et mutualiste dans le cadre de la coopération Nord-Sud avec des partenaires du Sud.

Nous appuyons également ce que le GESQ met de l'avant quant au titre de la loi qui, pour être plus explicite, devrait se lire comme suit : « **Projet de loi sur l'économie sociale portant sur l'entrepreneuriat coopératif, associatif et mutualiste** ». Cet intitulé nous rejoint davantage comme d'ailleurs la majorité des organisations de représentation ou de promotion de ce type d'économie. Dans la foulée, nous soutenons la proposition du GESQ qui suggère un **nouveau considérant** évoquant la présence de l'économie sociale québécoise dans le monde en étant engagé au plan de la solidarité internationale à l'égard des communautés du Sud.

Cette prise de position s'appuie sur notre expérience de plusieurs années en matière de formation à l'international qui démontre que les pratiques de développement local tant au Nord qu'au Sud gagnent à s'enrichir mutuellement des expertises acquises par les acteurs

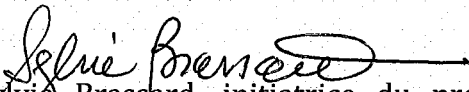
mentionner que depuis 2009, nous avons dans notre programmation une Attestation d'étude collégiale AEC en « Développement et Gestion d'entreprises collectives » laquelle permet à des jeunes en milieu de travail de développer des projets d'entreprises coopératives ou associatives et de faire des liens avec des projets similaires dans le Sud. Aussi, depuis 18 ans, nous sommes partenaire avec le Centre de solidarité internationale de la région, membre de l'AQOCI, du programme Québec sans frontières. Plusieurs jeunes collégiens et collégiennes du Cégep ont participé à des stages internationaux et se sont impliqués concrètement dans des projets de cette nature dans le Sud.

Mentionnons également qu'en 2008, nous avons organisé dans le cadre des activités du GESQ, son université d'été dans la région sur le thème *Solidarité Nord-Sud et Développement du Territoire*. Plus d'une centaine de personnes y ont participé ainsi que nos partenaires du Sud qui accueillent les stagiaires. Dans cette perspective, nous croyons qu'en complément au travail de coopération que nous effectuons présentement **la proposition de la mise sur pied d'un fonds dédié au soutien à de petites et moyennes entreprises de type coopératif, associatif et mutualiste dans des communautés du Sud**, sera un atout majeur permettant de structurer davantage le travail de développement durable des communautés du Sud avec lesquelles nous sommes engagés.

Espérant un accueil positif, nous vous prions de croire, monsieur le ministre, en notre appui et notre solidarité pour la promotion d'une économie coopérative, associative et mutualiste.



Colette Fournier, directrice de la Formation continue et des affaires internationales du Cégep de Jonquière.



Sylvie Brassard, initiatrice du programme « Développement et gestion d'entreprises collectives » au Cégep de Jonquière.



Carrefour de **solidarité** internationale

Sherbrooke, le 15 avril 2013

M. Sylvain Gaudreault

Ministre des Affaires municipales, des Régions
et de l'Occupation du territoire

via cat@assnat.qc.ca

Monsieur le ministre,

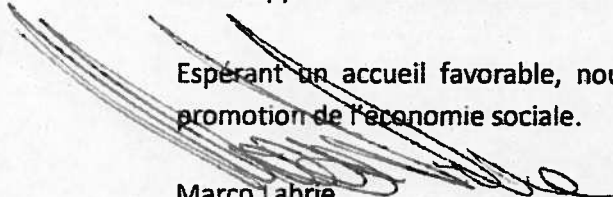
Notre organisation est heureuse du dépôt du Projet de loi no. 27 sur l'économie sociale. Nous voulons profiter de l'occasion pour vous signifier notre appui à l'orientation du GESQ à l'effet que « **le projet de loi sur l'économie sociale soit explicitement une loi portant sur l'entrepreneuriat coopératif, associatif et mutualiste** ». Cet intitulé rejoint, croyons-nous, un grand nombre d'organisations de représentation ou de promotion de ce type d'économie. Nous soutenons également l'amendement du GESQ qui suggère un **nouveau considérant** évoquant les initiatives de l'économie sociale qui accordent de l'importance à la solidarité internationale du Québec à l'égard des communautés du Sud.

À titre d'exemple, notre organisation est **membre du Réseau des entreprises de l'économie sociale en Estrie en raison de notre activité dans le domaine du commerce équitable**. Une activité qui s'inscrit pleinement dans le cadre de l'économie sociale en créant une synergie et en tissant des liens de solidarité entre des entreprises associatives et coopératives tant de l'Estrie que du Mali, du Pérou ou d'Haïti.

Nous souhaitons également que, dans le cadre du premier plan d'action soit étudié la faisabilité de mettre sur pied un **fonds dédié permettant le soutien à de petites et moyennes entreprises** de type coopératif, associatif et mutualiste dans le cadre de sa coopération Nord-Sud avec des partenaires du Sud.

À notre avis, cela permettrait d'améliorer la loi qui sera élaborée suite à la période de consultation. Nous souhaitons également, monsieur le ministre, que les groupes qui le souhaitent puissent avoir l'occasion de vous présenter de vive voix leur argumentation dans l'éventualité où une commission parlementaire serait appelée à recevoir les avis des organismes intéressés à la promotion de l'économie sociale.

Espérant un accueil favorable, nous vous exprimons, monsieur le ministre, notre solidarité pour la promotion de l'économie sociale.



Marco Labrie
Directeur général



Montréal, le 16 mai 2013

M. Sylvain Gaudreault
Ministre des Affaires municipales, des Régions
et de l'Occupation du territoire
via cat@assnat.qc.ca

Objet : Projet de loi no. 27 sur l'économie sociale

Monsieur le ministre,

L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) désire appuyer l'orientation du Groupe d'économie solidaire du Québec (**GESQ**) à l'effet que dans le cadre du premier plan d'action associé au Projet de loi no. 27 sur l'économie sociale soit étudiée la faisabilité de mettre sur pied un **fonds dédié** permettant le soutien à de petites et moyennes entreprises collectives dans le cadre la coopération Nord-Sud du Québec avec des partenaires du Sud.

Nous appuyons également la proposition du GESQ à l'effet que « **le projet de loi sur l'économie sociale soit explicitement une loi portant sur l'entrepreneuriat coopératif, associatif et mutualiste** ». Cet intitulé rejoint davantage les organisations de représentation ou de promotion de ce type d'économie. Dans la foulée, nous soutenons la proposition du GESQ qui suggère un **nouveau considérant** évoquant les initiatives de l'économie sociale qui accordent de l'importance à la solidarité internationale du Québec à l'égard des communautés du Sud.

Notre prise de position s'appuie les nombreuses années d'expérience de coopération et de solidarité internationales de nos membres qui démontrent que les pratiques de solidarité internationale entre le Québec et le Sud gagnent à se déployer en se dotant d'outils nouveaux tel **un fonds dédié** permettant notamment à des organisations paysannes de développer des entreprises collectives en matière de commercialisation de leurs produits par exemple et en misant sur des prêts et des garanties de prêts, pas seulement sur des subventions en provenance d'OCI du Nord.

Nous avons cependant fait part au GESQ que nous ne partageons pas la lecture qu'il fait de la compréhension et de l'action du milieu des ONG à la lutte aux inégalités. En effet dans son mémoire le GESQ affirme en page 4: «*Au plan international, le monde des organisations non gouvernementales (ONG) n'a pas toujours bien compris cette coordonnée de lutte contre la pauvreté. Celle-ci a donc été surtout une «lutte contre l'extrême pauvreté»*». Pour nous et pour l'ensemble de nos membres, il importe de préciser, qu'au contraire, le réseau actif de la solidarité au Québec a

bien compris, depuis fort longtemps d'ailleurs, que la seule façon de lutter efficacement contre la pauvreté est de permettre aux communautés du Sud avec lesquelles il est en partenariat d'assurer leur propre développement. La lutte aux inégalités demeure donc une grande priorité d'action des organisations de coopération internationale au Québec.

Enfin, nous applaudissons l'initiative que propose le GESQ de faire que ce projet de loi sur l'économie sociale qu'il "s'internationalise" dans une perspective Nord-Sud. Nous nous réjouissons particulièrement de la richesse de la réflexion autour du fonds d'investissement solidaire avec le sud.

Espérant un accueil positif, nous vous prions de croire, monsieur le ministre, en notre appui et notre solidarité pour la promotion et le développement d'un entrepreneuriat collectif au service de la solidarité internationale.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a series of loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Gervais L'Heureux
Directeur général